



# MÉMORANDUM

EN VUE DES ÉLECTIONS DE MAI 2019

ORES 

 RESA



Avenue Jean Monnet, 2  
1348 Louvain-la-Neuve

[contact@ores.be](mailto:contact@ores.be)

[www.ores.be](http://www.ores.be)



Rue Sainte-Marie, 11  
4000 Liège

[info@resa.be](mailto:info@resa.be)

[www.resa.be](http://www.resa.be)

# Table des matières

1. Synergies ORES et RESA .....	p. 4
2. ORES et RESA au service de la collectivité .....	p. 4
3. Un cadre stable pour permettre la transformation .....	p. 6
4. Compléter le cadre sur les communautés d'énergie renouvelable .....	p. 7
5. Permettre aux GRD d'être de réels facilitateurs de marché, aux bénéfices des clients et des acteurs de marché .....	p. 7
6. Un modèle tarifaire intelligent, incitatif, équitable et durable .....	p. 8
7. Soutenir le rôle de gestionnaire conjoint de la plateforme de communication Elia – GRD .....	p. 9
8. Cadre clair sur les responsabilités en matière de mobilité alternative .....	p. 9
9. Politique ambitieuse et de long terme en matière de gaz naturel .....	p. 10
10. Un rôle de facilitateur pour l'éclairage public communal .....	p. 11

## 1. Synergies ORES et RESA

Le décret du 11 mai 2018 modifiant les décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz a clarifié les dispositions relatives aux structures des GRD en Région wallonne. Suite à son adoption, RESA a effectué un ensemble d'opérations juridiques pour se mettre en conformité avec ces décrets.

En parallèle, ORES et RESA ont signé le 26 septembre 2018 une convention de collaboration devant permettre à terme de dégager des synergies au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs de réseau. Le grand chantier en cours est le développement d'une solution commune pour le déploiement des compteurs communicants en électricité. Les équipes d'ORES et de RESA ont travaillé ensemble, dans un délai très court, pour aboutir à un cadre commun permettant de déployer une solution unique à l'échelle des 2 grands GRD wallons.

La recherche de synergies se poursuivra à l'avenir et sera également proposée aux autres GRD wallons.

La réalisation de ce premier mémorandum commun témoigne de **la volonté des deux entreprises de contribuer collectivement au développement économique, social et environnemental de la Wallonie et de l'ensemble de ses citoyens.**



Fernand Grifnée, administrateur délégué d'ORES et Gil Simon, Directeur Général de RESA, lors de la signature de la convention de collaboration

## 2. ORES et RESA au service de la collectivité

Le prochain gouvernement régional ne pourra pas faire l'impasse de mesures fortes et concrètes pour répondre aux défis qui aujourd'hui occupent le devant de l'actualité. Conscientes de l'importance de l'enjeu, ORES et RESA souhaitent dépasser le simple cahier de revendications. Ce mémorandum 2019 propose une vision partagée et de long terme du rôle que nos deux entreprises proposent de jouer pour contribuer à la mise en œuvre des choix politiques qui seront posés.

Ce mémorandum s'inscrit également dans le contexte européen. L'Union européenne, avec l'adoption de son Clean Energy Package début 2019, poursuit en effet résolument dans la voie de la transition énergétique, avec des objectifs accrus d'ici 2030, en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ces objectifs ambitieux, traduits au niveau régional, impactent directement les GRD qui d'une part doivent intégrer ces sources d'énergies renouvelables décentralisées et intermittentes dans leurs réseaux, et d'autre part souhaitent mettre à disposition les outils performants dont ils disposent qui sont susceptibles de faciliter la transition énergétique au bénéfice de tous. Les gestionnaires de réseau de distribution s'engagent donc à relever de nombreux défis dans les prochaines années dans ce cadre.

Notre situation d'acteurs neutres sur le marché de l'énergie, assurant l'alimentation en gaz naturel et en électricité de près de 1,6 million de ménages et quelque 72.000 entreprises, notre contact direct avec la population et notre présence locale sur l'ensemble du territoire de la Région sont autant d'atouts qui font de nous un **partenaire privilégié des autorités et une réelle opportunité pour la collectivité.**



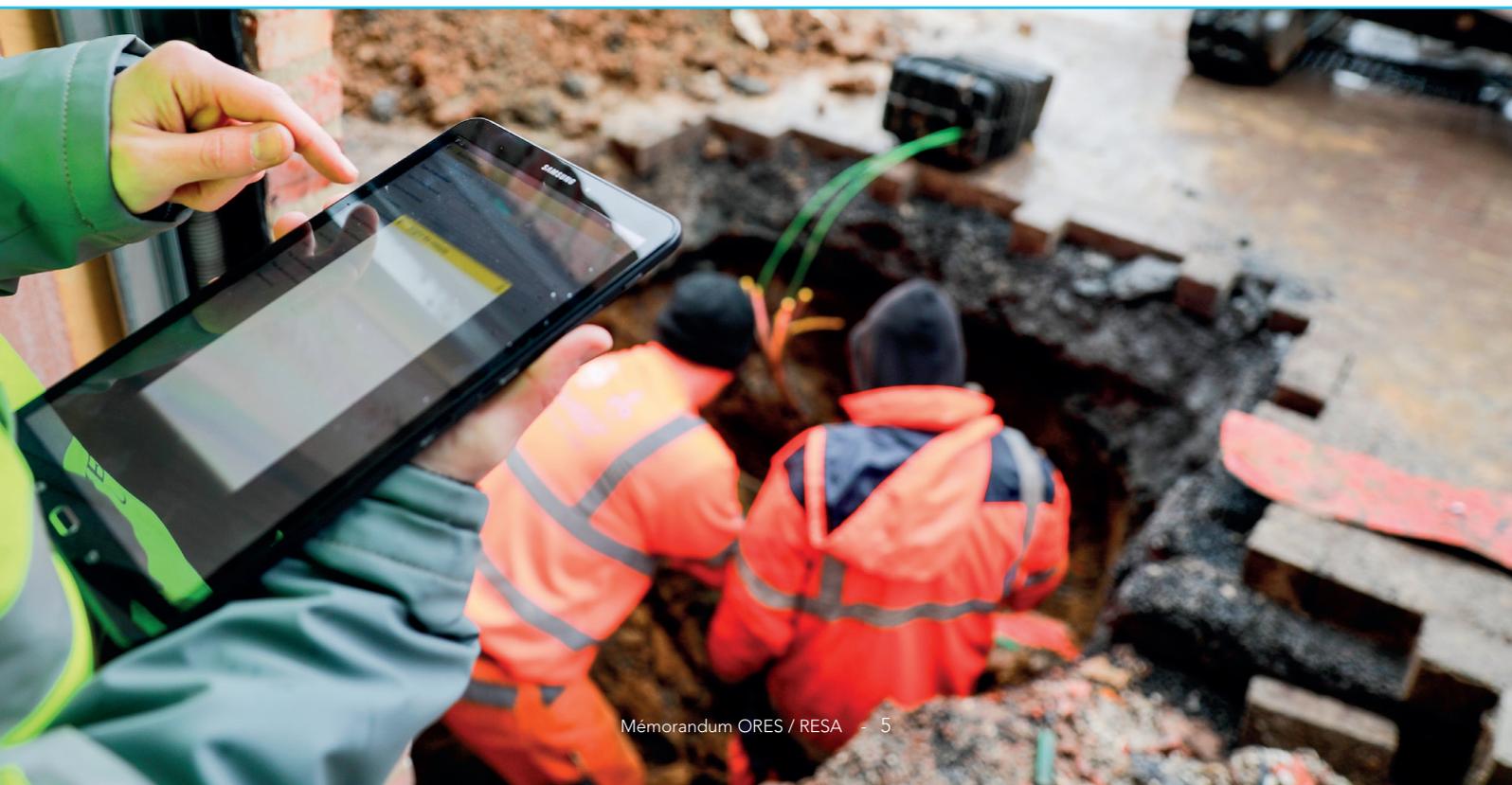
Dans ce contexte de transition énergétique et dès lors que l'électricité et le gaz naturel constituent des biens de première nécessité, notre première priorité est de maintenir le **haut degré de fiabilité** de nos réseaux d'électricité et de gaz ainsi que de notre service, en mettant simultanément en œuvre les obligations de service public que la Région nous a confiées.

Complémentairement, les gestionnaires de réseau souhaitent contribuer de manière active et ambitieuse à la **lutte contre le réchauffement climatique** et de façon plus générale aux attentes citoyennes. Pour ce faire, ORES et RESA sont déterminées à mobiliser leurs infrastructures, leur structure tarifaire et la compétence de leurs équipes pour encourager l'accueil sur le réseau des productions renouvelables décentralisées et des nouvelles productions de gaz vert (biométhane, hydrogène) et pour soutenir les clients dans l'implémentation de solutions nouvelles (mobilité alternative électrique et/ou au CNG, pompes à chaleur, stockage, communautés d'énergie renouvelable, etc.) tout en préservant les principes de solidarité et d'accès à l'énergie pour tous, en ce compris pour les plus précarisés.

Nous souhaitons également, en tant qu'**acteurs neutres et régulés**, répondre aux besoins du marché par la gestion et la mise à disposition des données de comptage concernant le marché de la fourniture et progressivement le marché de la flexibilité.

Un **focus particulier** devra être mis sur les **questions tarifaires**, tant en maîtrisant les coûts qu'en proposant une structure tarifaire incitative (voir point 6 ci-après). Dans un contexte de pression grandissante sur les prix, le cadre tarifaire pour les années 2019-2023 a pu être maîtrisé. Malgré les investissements considérables que les défis dont question ci-avant nous imposent, nous souhaitons réaliser notre transformation tout en continuant à maîtriser nos coûts. Ces investissements, qui auront des retombées positives pour l'économie wallonne, seront notamment financés par d'importants efforts de productivité. La poursuite de synergies entre ORES et RESA entamées en 2019 constituerait également un levier en la matière.

ORES et RESA plaident pour que les autorités publiques wallonnes pilotent rapidement **une large réflexion tarifaire** impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Cette réflexion devra aboutir à une définition, par les autorités, des objectifs poursuivis au travers d'une structure tarifaire incitative (sociaux, environnementaux, économiques ...), ce qui suppose que des choix clairs et hiérarchisés soient posés. L'établissement d'une méthodologie par le régulateur et la proposition d'une structure tarifaire par les GRD devront répondre à ces objectifs de manière structurelle, sans multiplier le recours aux exceptions tarifaires spécifiques. Parallèlement, une réflexion doit être menée sur les possibilités de diversifier le financement des obligations de service public et des politiques publiques aujourd'hui financées par la facture, en assurant à tout le moins une répartition équilibrée de ce financement sur l'ensemble des Wallons.



### 3. Un cadre stable pour permettre la transformation

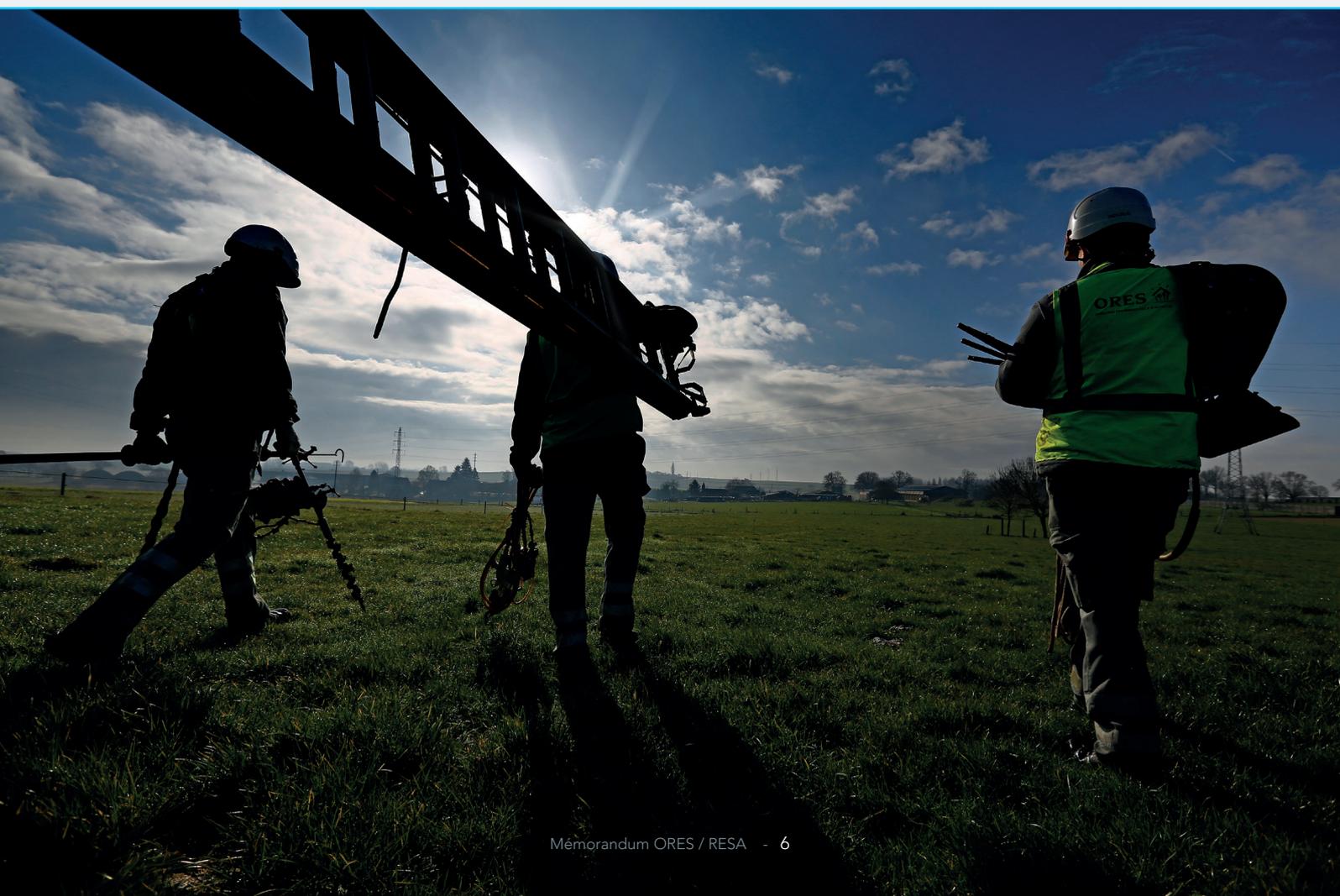
---

Les dernières années ont été marquées par des changements importants dans le cadre législatif et réglementaire relatif aux missions des gestionnaires de réseau de distribution. Les GRD ont été recentrés dans un rôle d'acteur neutre dans un secteur unique d'activité, la distribution d'énergie, accompagné d'une responsabilité de facilitateur de marché, au service des clients et des acteurs de marché.

Le développement du marché de la flexibilité, le déploiement des compteurs communicants, la gestion intelligente du réseau, la digitalisation des activités, la modernisation de l'éclairage public, etc., sont autant de programmes ambitieux qui découlent de ces missions. Ils nécessitent des **moyens**, du **temps** et de la **stabilité** pour être mis en œuvre. Ils sont traduits dans des plans de transformation qui seront réalisés dans les années qui viennent.

Cette stabilité est également nécessaire pour permettre de développer des synergies et pour développer des partenariats, notamment avec Elia dans le cadre de la flexibilité, au bénéfice de la collectivité.

Bien entendu, le cadre législatif et réglementaire ne doit pas être figé pour toute une législature, mais il devra être modifié dans une volonté de le compléter et de l'affiner lorsque nécessaire, en évitant de tout bouleverser, avec des perspectives sur le long terme notamment en termes de déploiement des compteurs communicants pour le gaz. Les **GRD ont besoin de connaître les attentes politiques** et que celles-ci soient traduites dans le décret afin de leur permettre de maximiser les synergies entre les deux énergies (électricité et gaz naturel) et de continuer à remplir leurs missions, notamment en termes de gestion du prépaiement, en tenant compte des risques d'obsolescence technique (compteurs à budget) et informatique.



## 4. Compléter le cadre sur les communautés d'énergie renouvelable

---

Les communautés d'énergie renouvelable sont un concept introduit dans la nouvelle version de la directive européenne relative à la promotion des énergies renouvelables et qui fait déjà l'objet d'un projet de cadre décretaal *ad hoc* sur l'autoconsommation collective en Wallonie.

Cette approche vise à permettre à un ensemble d'utilisateurs de réseau de se regrouper, au niveau local, pour partager de la production renouvelable. Un tel mécanisme est **susceptible d'accélérer le développement des énergies renouvelables et de faciliter à court terme leur intégration sur les réseaux**, dans une approche collaborative et de circuits courts. Il peut également représenter un outil de maîtrise des coûts de l'énergie pour les ménages, les entreprises, les autorités locales, ...

Le cadre législatif et réglementaire relatif aux communautés d'énergie renouvelable n'est pas encore finalisé, il doit notamment encore être complété par un ou plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon. La notion de périmètre local, qui définit la zone dans laquelle une communauté peut se développer, doit encore être précisée. Le cadre légal devra assurer que le système incite réellement à mettre en œuvre des comportements vertueux, bénéfiques pour le réseau et la collectivité, tout en préservant une contribution solidaire aux frais de réseaux et aux taxes et surcharges. Il importe pour cela que le réseau sur le territoire d'une communauté d'énergie renouvelable reste la propriété du GRD et que le rôle central des GRD soit conforté en matière de comptage ainsi qu'au niveau du relevé, de la gestion et de la transmission des données associées aux différents participants d'une communauté d'énergie renouvelable. Dans cet esprit, les GRD doivent également avoir la possibilité de remplir le rôle de gestionnaire de ces communautés d'énergie renouvelable.

## 5. Permettre aux GRD d'être de réels facilitateurs de marché, aux bénéfiques des clients et des acteurs de marché

---

Dans un monde de l'énergie de plus en plus complexe, les GRD sont régulièrement sollicités par des clients, des autorités locales, des organismes publics, des acteurs de marché pour mettre à disposition leur expertise. Leur neutralité permet aux GRD de fournir de l'information et des services objectifs, particulièrement à des acteurs qui n'ont pas toujours les moyens de développer une expertise propre.

Les décrets électricité et gaz attribuent clairement une **mission régulée de facilitateur de marché aux GRD**. Les tâches concrètes liées à cette mission doivent être définies dans un arrêté du gouvernement qui doit pouvoir évoluer au fur et à mesure des besoins et attentes des clients et du marché. Dans diverses situations, notamment celle de marchés émergents (flexibilité, mobilité alternative, smart cities) ou complexes (communautés d'énergie locale), **l'implication d'un acteur neutre et régulé comme le GRD peut être un facteur clé, garantissant un développement stable et durable du marché et une confiance des utilisateurs en celui-ci.**



## 6. Un modèle tarifaire intelligent, incitatif, équitable et durable

Le développement des énergies renouvelables décentralisées (panneaux photovoltaïques, éoliennes, biométhane, etc.) modifie en profondeur l'utilisation du réseau de distribution. À l'origine conçu comme un réseau servant uniquement à distribuer l'énergie produite de manière centralisée vers les consommateurs, il doit également aujourd'hui accueillir de plus en plus d'injection (d'électricité et de gaz). De monodirectionnels, les flux sur les réseaux sont devenus bidirectionnels.



Parallèlement à cela, de nouveaux modes de consommation se développent : les pompes à chaleur, les voitures électriques, les batteries de stockage, le partage local d'énergie au sein de communautés d'énergie renouvelable, les équipements électroménagers pilotables à distances, etc.

Le premier objectif des gestionnaires de réseau est de faciliter et de permettre l'intégration de ces nouveaux modes de production et de consommation sur le réseau. Mais on ne peut ignorer le fait qu'ils font peser des pressions voire des risques grandissants sur :

- la gestion et la fiabilité technique du réseau ;
- la contribution des utilisateurs aux charges collectives qui sont répercutées dans la facture d'électricité et de gaz (coûts de gestion du réseau, coûts des obligations de service public, financement de politiques publiques à visée environnementales et sociales, etc.), sur la base des prélèvements sur le réseau.

**La structure tarifaire actuelle, basée quasiment exclusivement sur les prélèvements d'électricité sur le réseau et exprimé en kilowattheures (kWh), n'est plus adaptée à ces évolutions** en particulier lors de situations critiques (pics de prélèvement ou d'injection).

Au-delà des risques structurels exposés ci-dessus, la multiplication de tarifs ou de projets de tarifs « spécifiques » (pour les stations CNG, pour les prosumers, pour les bornes de rechargement électrique, etc.) démontre l'inadéquation du modèle actuel avec les nouveaux modes de consommation et de production.

**L'établissement d'un nouveau modèle tarifaire est donc indispensable.** Ce nouveau modèle tarifaire devra être :

- **intelligent**, afin de répondre à des objectifs politiques qui auront été clairement définis et priorisés ;
- **incitatif**, en récompensant les comportements vertueux ;
- **équilibré**, en ne pénalisant pas injustement certaines catégories de clients ;
- **durable**, en permettant le développement à grande échelle des nouveaux modes de consommation et de production sans mettre à mal le financement solidaire des coûts de réseaux et des diverses taxes et surcharges.

## 7. Soutenir le rôle de gestionnaire conjoint de la plateforme de communication Elia – GRD

---

Dans une société de plus en plus bas carbone, avec une part très significative de production d'énergie renouvelable intermittente (fonction du vent ou du soleil par exemple), un des enjeux du futur système énergétique sera d'augmenter la capacité d'adaptation de la demande à la production, afin par exemple d'éviter les problèmes de congestion de réseaux. Des moyens technologiques se développeront pour cela, comme le stockage, mais il peut être aussi, voire plus, intéressant économiquement (au niveau individuel et collectif) de jouer sur les comportements, sur la capacité de la demande à s'adapter à des signaux extérieurs, et donc sur ce que l'on appelle la flexibilité.

Grâce à l'action conjointe des gestionnaires de réseau électrique belges (les GRD et Elia), la Belgique fait partie du peloton de tête européen en la matière. Soucieux de poursuivre leur implication en faveur du développement du marché de la flexibilité, les gestionnaires de réseau expérimentent depuis début 2019, dans une approche ouverte vers les acteurs de marché et les utilisateurs, une plateforme de communication, comme support à la flexibilité commerciale.

Cette plateforme s'inscrit dans le prolongement des missions de gestionnaires des données de la flexibilité et de facilitateur de marché qui ont été attribuées par décret aux gestionnaires de réseau de distribution. La poursuite du développement du marché de la flexibilité en Belgique et en Wallonie passe par le **maintien** et le **renforcement de ces missions**, notamment au travers de cette plateforme de communication.

Les gestionnaires de réseau, en tant qu'acteurs neutres et régulés disposant d'une longue expertise en matière de gestion de données pour le marché, sont en effet les mieux placés pour **mettre en place et gérer les outils qui garantiront un haut niveau de confiance des acteurs de marché et des utilisateurs en ce marché de la flexibilité**, tant sur la fiabilité des données échangées que sur leur protection. Ils sont également les mieux placés pour veiller à ce que ces nouveaux marchés ne se développent pas au détriment de la sécurité et de la fiabilité du réseau. Enfin, par sa structure tarifaire incitative, le GRD apportera un soutien complémentaire aux utilisateurs de réseau qui mettront leur flexibilité au service des différents acteurs du marché (effet de levier) lorsque les conditions du réseau le permettent.

## 8. Un cadre clair sur les responsabilités en matière de mobilité alternative

---

Le développement des carburants alternatifs (électricité et/ou CNG) est de plus en plus évoqué comme un des moyens permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de lutter contre la pollution de l'air. Si les autorités politiques souhaitent promouvoir un recours accru à ces carburants alternatifs, il est indispensable d'établir un cadre clair relatif aux responsabilités en la matière.

Les GRD ont déjà été approchés par différents acteurs (autorités locales, acteurs de marché, etc.) avec des demandes relatives à l'installation de bornes électriques et/ou CNG, la gestion de données et de plateformes de paiement, ou encore la fourniture d'informations sur les meilleurs choix en termes de carburant (électricité, CNG, etc.) pour équiper par exemple des flottes communales. En premier lieu, le GRD agira au niveau des caractéristiques du raccordement et de la structure tarifaire pour faciliter l'émergence durable de ces usages innovants. Au-delà, en l'absence de cadre clair en la matière, il est difficile pour les gestionnaires de réseau de savoir quelles réponses, éventuellement à titre transitoire, ils peuvent apporter aux demandes d'installation de bornes, sans entraver les initiatives en provenance du marché concurrentiel.

**Le développement d'un cadre, fixant les objectifs politiques, une stratégie et les responsabilités de chacun, est dès lors indispensable pour assurer un déploiement coordonné au bénéfice de la collectivité.**

## 9. Une politique ambitieuse et de long terme en matière de gaz naturel

Le gaz naturel est un vecteur énergétique qui présente aujourd'hui de nombreux avantages, que ce soit pour des besoins thermiques (chauffage), industriels ou de mobilité (le CNG) :

- prix stables ;
- sécurité d'approvisionnement élevée ;
- performance en matière de lutte contre la pollution de l'air (particules fines) ;
- émissions de CO<sub>2</sub> limitées par rapport aux autres énergies fossiles ;
- transport et distribution par canalisation, sans impact sur la mobilité, ni en termes d'émissions.



**À court et moyen terme, le gaz naturel est donc une énergie qui peut permettre une réduction importante des émissions de polluants atmosphériques et de CO<sub>2</sub>,** et contribuer activement aux politiques de lutte contre la pollution de l'air et contre le réchauffement climatique. Il représente également un des moyens les plus efficaces pour transporter de l'énergie sur de longues distances.

**À moyen et long terme, le gaz peut être « verdi » et devenir renouvelable,** grâce au développement du biométhane ou de l'hydrogène. Dans ce cadre, les réseaux de gaz pourront donc absorber l'hydrogène produit par exemple à partir d'électricité « excédentaire » d'origine photovoltaïque en été et correspondre ainsi à une forme de stockage inter saisonnier d'électricité renouvelable.

Le gaz naturel se trouve donc à la croisée des chemins. Il peut être un vecteur important de la transition énergétique mais il est **indispensable de fixer une stratégie et des objectifs politiques clairs**, que ce soit à court, moyen et long terme. En effet, pour développer son assise à court terme et réussir sa transition à moyen et long terme, des investissements sont nécessaires. Ils ne seront réalisables que si de réelles perspectives sont données. Compte tenu des atouts environnementaux et économiques du gaz naturel, les autorités doivent tout mettre en œuvre pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, notamment en encourageant voire en imposant là où cela fait sens, le recours à cette énergie.

En complément de cette stratégie, des mesures concrètes peuvent également être prises pour soutenir à court terme la mobilité CNG (notamment pour poursuivre le déploiement de pompes CNG), les raccordements sur le réseau existants (qui permettent de rentabiliser les infrastructures existantes au bénéfice de la collectivité) et les extensions de réseau (par exemple dans les zones d'activité économique ou les lotissements, où la rentabilité des investissements réseau n'est pas garantie à court terme et pourrait être assurée par des mécanismes de financement et de garantie publics). Cela suppose donc d'intégrer dans la politique de financement des réseaux de gaz naturel actuels et futurs et dans la tarification des dispositions nécessaires à assurer la continuité à long terme.

## 10. Un rôle de facilitateur pour l'éclairage public communal

Si les communes sont propriétaires de leur éclairage public, c'est en qualité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) qu'aujourd'hui nous gérons un parc de près 580.000 points lumineux d'éclairage public à l'échelle de la Wallonie.

L'entretien préventif, l'entretien curatif normal et l'organisation de l'entretien des éléments constitutifs des réseaux sont des missions assurées par nos équipes. Dans un souci d'efficacité et de gestion des coûts, nous gérons l'entretien des points lumineux en combinant l'entretien préventif en fonction de la durée de vie des lampes et l'entretien curatif normal.



Le gouvernement wallon a, en 2017 et en concertation avec les GRD, pris un arrêté facilitant l'utilisation de la technologie LED pour l'éclairage communal, sans impacter financièrement les communes. De 2020 à 2030, les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) ORES et RESA remplaceront – au rythme de 60.000 par an – les quelque 585.000 luminaires publics communaux. Les LED (diodes électroluminescentes) bénéficient d'une garantie de 15 ans et permettent des économies d'entretien et de renouvellement. Les finances communales ne seront pas touchées par l'opération : le travail est réalisé via une enveloppe fermée (obligation de service public à charge des GRD) et sera financièrement compensé par la réduction du coût énergétique générée.

Le remplacement de ces luminaires permettra de réduire la consommation de 127.500 mégawatt-heure par an (Mwh/an), soit une baisse de 37.850 tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> par an. L'économie brute (consommation, entretien, etc.) pour les communes serait de 19,7 millions d'euros par an. L'éclairage public représente en moyenne plus de 50 % de la consommation électrique à charge des communes.

Fort de notre expérience, les GRD proposent un très large éventail de fournitures disponibles sur le marché et assurent aux communes, quelle que soit la nature de l'intervention, un service de qualité, 24 h sur 24. Ce service exclusif est d'autant plus crucial que si les pannes se raréfient, elles se complexifient et nécessitent une expertise et une capacité industrielle combinant proximité et technicité.

Un cadre clair, confirmant les GRD dans leur rôle de point de contact unique pour les communes en matière d'éclairage public, permettrait de bénéficier des économies d'échelle, des rabais de quantité sur les marchés, de l'expertise technique et en matière d'achat, mais il permet aussi que la transition vers les nouvelles technologies d'éclairage public se fasse de manière optimale.

Nous constatons que le développement de nouveaux moyens de communication permet de favoriser les Smart Cities où les TIC rencontrent la vie des citoyens et entreprises, afin par exemple de faciliter la réduction de consommation d'énergie pour la comptabilité énergétique de bâtiments ou pour améliorer l'efficacité du trafic routier avec une bonne gestion des embouteillages et des parkings.

Nous sommes désireux de développer des projets-pilotes au sein, dans un premier temps, de nos communes associées, afin de proposer, le cas échéant en partenariat avec d'autres fournisseurs de solutions, un panel de services transversaux orientés vers une gestion rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique (gestion des consommations des bâtiments communaux, suivi des consommations, production décentralisée via des installations photovoltaïques,...). Nous estimons qu'un subside régional au bénéfice de ces communes permettrait de soutenir l'accès à ces services intelligents permettant aux communes de disposer d'une plus grande maîtrise énergétique de leur patrimoine immobilier, ce qui représente un poste budgétaire majeur pour les communes.

ORES 

 RESA